Disclaimer - Plan de protection pour les manifestations de concerts, de clubs, de spectacles et de festivals dans l’espace public en Suisse.

**Version 2.0 du 25 juin 2020**

Variante 1 : Les règles de distance sont respectées.

A nos visiteurs estimés

Nous vous prions de ne pas assister à la manifestation si vous vous sentez malade. Lors de cette manifestation, la règle de distance peut être respectée. Il n’y a pas de libre choix des sièges. Nous vous demandons de suivre les consignes du personnel. (Facultatif : la collecte des coordonnées sert à assurer la traçabilité dans l’éventualité où, malgré les règles de distance, il y aurait un risque d’infection à la suite d’un contact étroit avec une personne atteinte de COVID-19. Le cas échéant, les coordonnées seront transmises à l'autorité sanitaire responsable). Les personnes clairement alcoolisées se verront refuser l'accès à la manifestation. Pour plus d’informations sur le COVID-19 : info@superclub.ch (modifier selon le besoin)

Variante 2 : Les mesures de protection sont respectées.

A nos visiteurs estimés

Nous vous prions de ne pas assister à la manifestation si vous vous sentez malade. Lors de cette manifestation, les mesures de protection en vigueur seront appliquées. Le port du masque est obligatoire pendant toute la durée de la manifestation, et vous êtes priés de suivre les consignes du personnel. (Facultatif : la collecte des coordonnées est destinée à assurer la traçabilité dans l’éventualité où, malgré les règles de distance, il y aurait un risque d’infection suite à un contact étroit avec une personne atteinte de COVID-19. Pour plus d’informations sur le COVID-19 : info@superclub.ch (modifier selon le besoin)

Variante 3 : Ni les règles de distance ni les mesures de protection ne peuvent être respectées.

A nos visiteurs estimés

Nous vous prions de ne pas assister à la manifestation si vous vous sentez malade. Les règles de distance en vigueur ne pourront pas être respectées lors de cette manifestation. Nous recommandons de ce fait de porter un masque de protection pendant la manifestation. Les contacts étroits vous exposent au risque potentiel d’infection par le COVID-19. La collecte des coordonnées sert à assurer la traçabilité dans l’éventualité où il y aurait un risque d’infection à la suite d’un contact étroit avec une personne atteinte de COVID-19. Le cas échéant, les coordonnées seront transmises à l'autorité sanitaire responsable. Vous devez vous attendre à une quarantaine de 14 jours. Les personnes clairement alcoolisées se verront refuser l'accès à la manifestation. Pour plus d’informations sur le COVID-19 : info@superclub.ch (modifier selon le besoin)

Modification des règles internes (protection des données)

Tous les visiteurs doivent (variante 3) / sont invités à fournir leur nom, prénom lieu de résidence et un numéro de téléphone valable. Ces données seront supprimées après 14 jours ; le service médical cantonal ne peut en demander la communication que dans le cas d’une suspicion d'infection. Le droit à l'information peut être revendiqué auprès de l’exploitant ou de l’organisateur.